

**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 13 (1967)

**Heft:** 7

**Artikel:** Discours de M. Pierre Dupont : ambassadeur de Suisse en France

**Autor:** Dupont, Pierre

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-848928>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **COMMÉMORATION DE LA FÊTE DU PREMIER AOÛT**

*par la Colonie Suisse de Paris, le dernier dimanche de juin,  
à Jouy-en-Josas, dans le parc du Montcel*

Malgré le temps incertain, l'affluence fut grande. L'on remarqua tout spécialement la présence de nombreux jeunes, ce qui laisse bien augurer de la relève des sociétés suisses de Paris. C'était aussi la première fois que notre nouvel ambassadeur, M. Pierre Dupont, s'adressait en public à la colonie suisse de Paris, raison pour laquelle il nous est agréable de publier in extenso son premier discours.

Le matin, selon la tradition, la messe fut suivie du culte protestant où l'on écouta, recueillis, le sermon vibrant du jeune pasteur M.

Puis, sur les merveilleuses pelouses du Montcel, chacun trouva son petit coin pour y pique-niquer. Au début d'après-midi, ce furent les jeux : tir, fléchette, farandole, etc. A 15 h 30, M. Robert Vaucher, président de la Fédération des sociétés suisses de Paris, prit la parole en commençant par la lecture traditionnelle du pacte de 1291, suivi du message du Président de la Confédération destiné aux Suisses de l'étranger (voir plus loin). Il fit ensuite le point, notamment en ce qui concerne la restructuration de notre communauté, son activité, ses projets et rappela également l'œuvre accomplie par notre pays dans le monde. La cérémonie se termina par des chants patriotiques et chacun, au gré de sa fantaisie, resta jusqu'au soir ou prit le chemin du retour. Belle journée patriotique pour la colonie suisse de Paris.

## **Discours de M. Pierre DUPONT**

*Ambassadeur de Suisse en France*

1<sup>er</sup> AOUT 1967

CÉLÉBRÉ A JOUY-EN-JOSAS LE 25 JUIN 1967

Il y a un an, à un jour près, mon regretté prédecesseur et ami l'ambassadeur Agostino Soldati avait tenu, en dépit de son état de santé, à célébrer notre fête nationale au milieu de vous. Sa disparition a été cruellement ressentie. Son souvenir et son exemple resteront vivants pour chacun de nous.

J'apprécie que cette belle journée se situe au début de ma mission en France. Elle nous fournit l'occasion, à ma femme et à moi-même, en participant à ce grand rassemblement annuel, de faire ainsi vite et mieux connaissance avec nos compatriotes de Paris. Comme les années précédentes, vous êtes venus nombreux de tous les horizons de la région parisienne dans ce magnifique parc de Jouy-en-Josas. Vous me permettrez tout d'abord, en

votre nom et au mien, de remercier tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réussite de cette journée. Ma gratitude particulière va à la famille Jeanrenaud qui, chaque année, met sa belle propriété à notre disposition. Je ne veux pas manquer de mentionner l'activité déployée par M. Carlo Baumann et tous ceux qui ont prêté leur aide pour la parfaite réussite de cette réunion. Je salue avec beaucoup d'affection les pensionnaires de la maison de retraite, venus se joindre à notre jeunesse, protestante et catholique. La présence de cette dernière en grand nombre est un gage de renouvellement de notre colonie et l'espoir de demain.

Il n'est pas usuel de commémorer avant sa date notre fête nationale, mais cette formule, celle des Suisses de Paris, a fait ses preuves. Elle offre l'avantage de réunir un plus grand nombre de compatriotes avant leur départ en vacances et de resserrer ainsi, alors que nous communions tous dans l'amour

de la patrie, les liens qui nous unissent. Mais il nous faut faire un effort d'imagination et, brûlant les étapes, nous placer dans l'esprit du 1<sup>er</sup> août. Ce même effort, nous devons le poursuivre et remonter le cours de notre histoire jusqu'à ses origines, faire le point, réfléchir aux circonstances dans lesquelles les Waldstätten ont conclu leur pacte. Il est bon, en effet, même si l'on est un ardent partisan d'un renouvellement, de remonter aux sources, d'y retrouver les raisons de notre développement harmonieux, et d'ancrer dans une réalité qui a fait ses preuves nos espoirs de demain. Or, qu'avaient en vue nos prédecesseurs ? Dans les grandes lignes, ils voulaient protéger contre toute agression leurs vies, leurs biens, leurs coutumes locales, par un engagement mutuel d'assistance militaire. Ils voulaient maintenir entre eux la paix par des mesures collectives d'ordre public. Ils voulaient fonder la solidarité confédérale sur la fidélité au serment librement prêté. Ils voulaient, enfin, pour le règlement de leurs querelles, des juges autochtones et, surtout, préfiguration des bons offices du XX<sup>e</sup> siècle, recourir aux plus sages d'entre eux pour agir en qualité de médiateurs. Les alliances fédérales sont les assises durables de notre histoire. Les confédérés surent conserver dans la communauté de ces alliances la liberté de leurs membres. L'écrivain Gonzague de Reynold rappelait que notre histoire est un exemple de volonté humaine. Pour se former, dit-il, ce peuple, sans accès à la mer, a dû lutter non seulement contre de puissants ennemis, et les vaincre, non seulement contre une nature ingrate, dépourvue de matières premières, et qui peut tout au plus le nourrir pendant trois ou quatre mois par an ; mais encore et surtout il a dû lutter contre lui-même, et c'est tous les jours qu'il doit le faire, opposant la raison aux passions, la volonté aux instincts. Cet esprit qui a fait ses preuves, nous devons faire qu'il demeure, qu'il préside à la solution de nos problèmes actuels et à notre adaptation aux circonstances de l'heure.

Près de 700 ans ! Notre pays a pour lui la durée. Ses racines plongent profondément dans l'histoire qui s'est créée peu à peu, obéissant au double appel du sol et de la liberté. Aux hommes de 1291 qui osèrent s'affronter à d'autres infinitement plus puissants qu'eux, se sont associés au cours des siècles d'autres hommes non moins courageux, tous unis par un même idéal plus fort que la vie humaine, celui d'une volonté farouche de liberté, d'un esprit d'entraide poussé jusqu'à l'abnégation de soi-même. Leurs efforts poursuivis tout au long de l'histoire leur ont permis de créer la Suisse, entité solide et respectueuse des autonomies et des particularités de chacun. Ils se sont rendu compte que si l'union permet de réaliser un grand idéal politique, il ne s'ensuit pas pour autant qu'on doive abolir l'individualisme de chacun de nos cantons. L'élément moteur de cette entreprise a été le principe de la liberté. « Rien ne se fait de grand en ce monde sinon par l'esprit et celui-ci suppose la liberté », a dit M. Motta. « L'esprit abandonne les lieux où les hommes ne veulent et ne savent plus être libres. »

Mais il ne suffit pas de rappeler le passé. Il convient de regarder vers l'avenir et de mettre tout en œuvre pour que notre héritage soit non seule-

ment maintenu, mais encore développé. Il faut que notre pays soit toujours plus vivant. Il faut que sa présence soit sensible. En cette année, elle revêt à Paris la forme séduisante de deux grandes expositions : l'une, à l'Orangerie, montre l'intérêt que nous portons à l'art ; l'autre, à l'Hôtel de Rohan, offre une magnifique fresque d'histoire retracant les grandes heures de l'amitié franco-suisse. Mais il est une autre présence dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui, présence indispensable et permanente : celle que chacun d'entre nous incarne. On nous a dit souvent que nous sommes les avant-coureurs, les représentants, les éclaireurs de notre pays à l'étranger. Je suis certain que vous en êtes conscients et que, chacun dans votre domaine, vous en avez assumé pleinement la responsabilité. Vous faites déjà partie intégrante de notre pays avant que, par la décision du peuple et des cantons, le 16 octobre dernier, l'article 45<sup>bis</sup> ait été introduit dans la Constitution fédérale. Vous faites désormais constitutionnellement partie de la communauté nationale. Cet article nouveau apporte, certes, une base juridique, mais il représente aussi une proclamation politique et morale de l'ensemble des habitants de notre pays en faveur de ce qu'il est convenu d'appeler la cinquième Suisse.

A cet égard, le mot civisme a été prononcé. Qu'est-ce ? Il faut s'entendre. La réponse à cette question tient dans un mot. Et ce mot, c'est « participation ». Mais, à ce compte-là, Messieurs les Présidents des sociétés suisses de Paris, vous faites, depuis plus d'un siècle, du civisme avant la lettre. Avec discrétion et efficacité, vous vous êtes occupés des problèmes de nos compatriotes. C'est grâce à votre œuvre patiente et bienfaisante que j'ai le privilège de trouver une colonie suisse vivante pour y remplir ma mission. Je vous en sais gré. L'article 45<sup>bis</sup> fait donc appel à une générosité dont vous avez déjà donné beaucoup de preuves. Mais il va plus loin. Il demande également une réflexion qui n'est pas le privilège de quelques-uns, mais une obligation de tous. Un dialogue aussi, qui doit être intensifié, renforçant chez l'individu le sens de sa responsabilité envers l'Etat. Cependant, il ne peut trouver son issue que dans la hauteur de ses vues et, surtout la sérénité de son expression. Dès le 16 octobre dernier, au lendemain de la votation fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral Spuehler, chef du Département politique, invitait la commission des Suisses de l'étranger de la N.S.H. à se pencher sur le problème de la législation d'exécution de cet article et à présenter des suggestions en vue de sa préparation. Ainsi, les organisations des Suisses de l'étranger étant consultées par la commission lors de la préparation des mesures qui nous intéressent, se pose la question de savoir comment conduire cette réflexion, quelle forme lui donner. Mettre de l'ordre dans sa propre maison, se tenir informé des problèmes suisses et contribuer à la recherche de leur solution. Servir le rayonnement de notre pays. Voilà, me semble-t-il, des voies et des moyens à la mesure de nos possibilités.

En premier lieu, mettre de l'ordre dans sa propre maison. En se groupant en une fédération, les Suisses de Paris, et en se donnant des statuts, l'Union des Suisses de France lors de son récent

congrès de Lyon, ont assuré cet aggiornamento. Voilà pour les structures. Elles sont posées. Elles sont les prémisses de votre action future, mais l'animation, la vie dépendent de nous, de la qualité de notre intérêt pour notre pays. Il y a, en effet, à la base de la démarche de tout citoyen un intérêt, je dirais même une obligation, que rien ne peut remplacer. Il s'informe, il lit la presse de son pays, il adhère à une société suisse, il va à la rencontre du pays par des actes personnels car, ainsi que le déclarait Monsieur le Conseiller aux Etats Louis Guisan, président de la Commission des Suisses de l'étranger, récemment à Lyon : « C'est nous qui faisons le pays et nous ne devons pas le critiquer mais le faire. » Je sais que les présidents et les membres des sociétés suisses sont prêts à développer cet intérêt et, d'entente avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger, à faire circuler des informations dans les deux sens, entre la Suisse et Paris. Je les en remercie.

Une autre manifestation d'intérêt et de mise en ordre de notre propre maison : le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger. Vous le connaissez pour la plupart, mais il n'est pas inutile que je vous en rappelle brièvement l'objectif. Pour une participation annuelle allant de 25 à 300 francs, vous avez la possibilité d'adhérer à ce Fonds, qui donne droit à une indemnité forfaitaire du centuple de la contribution annuelle, au cas où des événements de guerre ou certaines mesures politiques ou économiques vous priveraient par malheur de vos moyens d'existence. En outre, votre contribution à une épargne remboursable mais avec abandon des intérêts, en échange des importantes garanties qu'offre le Fonds, constitue son aspect de solidarité. Paris, de par l'intérêt que nos compatriotes témoignent à ce Fonds, montre que l'esprit de solidarité et d'entraide est toujours vivant chez les Suisses de l'étranger. Une campagne sera entreprise en automne prochain auprès de tous les Suisses de France. Je suis persuadé que vous tiendrez à y répondre chaleureusement.

En second lieu, s'intéresser aux problèmes de la vie nationale et participer à leur étude. Pour que l'article constitutionnel trouve une application concrète, il faut mettre sur pied une législation d'exécution : c'est une tâche qui appartient au Parlement et nous pouvons apporter nos contributions aux suggestions que demandent les autorités fédérales à l'organisation des Suisses de l'étranger. Mais il est bon de se souvenir qu'il n'y a pas de droits sans obligations. Je sais que vous les assumerez au plus proche de votre conscience. « Ne demandez pas ce que le pays fera pour vous, demandez plutôt ce que vous pouvez faire pour le pays ! » déclarait le Président Kennedy.

Enfin, il nous appartient de participer au rayonnement de notre pays, et d'abord de le connaître dans sa réalité mouvante. Nous sommes dans un monde en devenir. Nous avons pu surmonter, grâce à l'esprit d'entente et l'union des bonnes volontés, bien des obstacles. D'autres devront l'être encore. Ils le seront comme les premiers. La tâche n'est pas terminée aujourd'hui. Elle ne l'est en fait jamais. Car un Etat est une entité en perpétuel devenir, d'autant plus qu'à l'heure actuelle la politique, pour

la première fois dans l'histoire, est devenue globale. Nos problèmes les plus importants sont liés à une situation et à d'autres problèmes de caractère international qui ne sont guère en voie de se simplifier. Certes, tous ne touchent pas toujours directement nos intérêts, mais ils n'en exercent pas moins une influence sur des événements dont nous dépendons. D'où des problèmes nouveaux pour nous, de la solution desquels personne ne peut se désintéresser. Alors que nos pères avaient à faire face à des guerres entre voisins, les dernières générations ont vu s'élargir l'horizon et les conflits passer de l'échelon des pays à celui des continents et de la terre entière. Notre pays s'efforce de trouver une solution aux problèmes ainsi posés, comme il l'a toujours heureusement fait, sans s'écartier pour autant des principes et des traditions qui ont présidé à sa création et qui ont fait leurs preuves au cours des siècles. Il s'est toujours inspiré du Pacte de 1291, dont les lignes directrices, aujourd'hui comme hier, conservent toute leur valeur. On y retrouve résumée la doctrine même qui a permis à la Confédération de se constituer.

Pour continuer à défendre cet héritage, notre indépendance, et maintenir le climat qui est le nôtre et où nous nous sentons bien, nous devons élargir notre horizon, voir au-delà de l'heure présente, au-delà de nos intérêts immédiats. Si notre action est limitée par la force des choses, nous pouvons, néanmoins, apporter, comme nous nous sommes toujours efforcés de le faire par le passé, notre part à l'accomplissement, avec objectivité et impartialité, des tâches qui pourraient nous incomber dans l'intérêt de la paix et de l'union de tous les hommes de bonne volonté. Il ne suffit pas de rester à l'écart des conflits et d'entretenir de bonnes relations avec tous les pays du monde : nous devons également contribuer, dans la mesure de nos moyens, à atténuer les différends et à secourir les victimes des affrontements militaires. Neutralité et solidarité, telles sont les deux pierres angulaires de notre politique. Neutralité entre les puissances. Solidarité avec les hommes. Cette neutralité, nous l'exprimons par la mise à disposition de nos bons offices lorsque cela nous l'est demandé. Ainsi pouvons-nous, dans une période troublée, apporter notre participation aux œuvres d'apaisement et d'entraide.

Il n'est pas dans mon propos de faire le catalogue des échéances auxquelles notre pays peut et pourrait être appelé à faire face. L'évolution des structures à laquelle nous assistons ne saurait nous laisser indifférents. Si, quelquefois, on a craint de voir dans notre attitude une réserve à l'égard de certaines tentatives, cela ne veut pas dire que nous soyons passifs ou résignés. Nous sommes disposés à contribuer à toute formule qui soit de nature à renforcer la cohésion de notre continent et du monde, ou à apaiser des conflits, et à apporter dans le respect des grandes lignes directrices de notre politique, notre part à l'œuvre commune. Je puis vous assurer que nos autorités, avec l'aide de vous tous, sauront, comme elles l'ont fait jusqu'à présent, trouver des solutions qui s'harmonisent avec nos conceptions traditionnelles. Nous devons coopérer dans toute la mesure du possible, tout en restant fidèles à nous-mêmes, car si les conceptions de vie

peuvent évoluer, en revanche les principes moraux sont, eux, de toute éternité. En cela, nous serons à même d'apporter au monde qui se forme une participation modeste peut-être, mais certainement sincère et fructueuse. Il appartient ainsi à chacun de nous, dans un monde en transformation, de définir nos lignes de force, de repenser certaines de nos attitudes. L'image de notre pays, c'est à nous qu'il appartient de la faire rayonner et de la faire mieux comprendre autour de nous. Je vois dans une telle attitude, dans une telle disponibilité, la base même de notre service du pays. Cela n'est, certes, pas toujours facile. Les problèmes sont nombreux, souvent complexes, mais ils n'en rendent que plus nécessaire cette liaison étroite entre notre pays et les Suisses de l'étranger. L'optique qu'apportent l'éloignement et les comparaisons que vous êtes à même de faire donne du prix à votre contribution à l'étude et à la solution des problèmes de l'heure, contribution par ailleurs empreinte, et c'est indispensable, de la sérénité réfléchie qui s'impose.

Ordre dans la maison, réflexion, information, vont nous permettre de jouer ce rôle supplémentaire qui nous est dévolu et de manifester, par notre manière d'être et par nos œuvres, la présence de la Suisse en France. De même, je ne peux que souhaiter que

vous entouriez nos artistes lorsqu'ils se manifestent, dans toutes les disciplines auxquelles ils appartiennent. Ce sera pour eux un encouragement et ainsi participerez-vous au développement de la communauté suisse de Paris et dans notre milieu d'accueil, d'un courant de vie culturelle toujours plus active.

Il me reste à vous remercier de votre attention. Ai-je été trop austère en mettant l'accent sur l'effort de compréhension et de participation que nous imposent une situation en développement ? Non, car je sais les preuves que vous avez déjà données de votre attachement à cette cause. Par ailleurs, il est superflu de vous parler des satisfactions qui peuvent en résulter. Elles découlent tout naturellement du sentiment d'avoir rempli notre tâche au plus près de notre conscience, dans l'intérêt général et compte tenu des traditions de notre pays.

Vous avez ce matin rendu grâce à la Providence d'avoir protégé notre pays. Puisse-t-elle apporter à notre monde déchiré la paix et le réconfort dont il a tant besoin.

En portant vos pensées vers notre patrie, veuillez, mes chers compatriotes, adresser à la France qui nous accueille nos vœux de bonheur, et de prospérité.

Pierre DUPONT.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION aux Suisses de l'étranger à l'occasion du 1<sup>er</sup> août 1967

Chers compatriotes de l'étranger,

Chaque année, au soir du 1<sup>er</sup> août, vos pensées vont vers ceux qui sont demeurés au pays, et les nôtres vont vers vous, et c'est à l'unisson que nous commémorons la naissance de la Confédération. En un temps singulièrement agité et mouvementé, la fête nationale nous offre à tous l'occasion de communier dans un même esprit et de repenser les valeurs permanentes qui nous unissent et auxquelles nous nous efforçons de rester fidèles.

Le peuple suisse vous sait gré de votre attachement à la mère patrie et il a tenu l'an passé à exprimer la communauté de sentiments qui le lie à la cinquième Suisse en votant l'insertion dans la Constitution d'un article qui vous est consacré et qui répond pleinement à vos vœux. Confiants en l'avenir, ayons à cœur de poursuivre chacun à la

place qui nous est dévolue la tâche qui nous est attribuée pour le plus grand bien de chacun et du pays tout entier. Il dépend tout autant de vous, qui représentez la Suisse dans le monde, que de vos compatriotes restés au pays que la Suisse puisse, comme par le passé, rester elle-même et survivre à la malice des temps.

Au nom du Conseil fédéral et de tout le peuple suisse, je tiens à vous adresser, à l'occasion du 1<sup>er</sup> août, mes vœux les plus chers pour vous et vos familles et à vous remercier, avec un salut spécial aux malades et à ceux qui sont dans la peine, de la fidélité dont vous ne cessez de témoigner à la mère patrie. Puisse la protection divine s'étendre longtemps encore sur notre pays.

Roger BONVIN,  
Président de la Confédération.